



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 44532

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le souhait de l'UNASSAD que le secteur de l'aide à domicile relève pleinement et entièrement de la loi de juin 1975 relative aux établissements sociaux et médico-sociaux. C'est déjà le cas au titre de l'article 16, pour l'agrément des accords conventionnels et pour les SSIAD, et il souhaite connaître si, à l'occasion de la réforme de la loi de 1975 qu'elle prépare, cette intégration peut concerner la tarification, la planification et les autorisations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44532

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2000, page 2284